



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET
SOCIALES D'ILE-DE-FRANCE

Le Plan Régional d'Accueil , d'Hébergement et d'Insertion

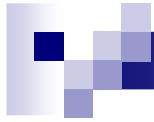
Préfecture de région

- 13 avril 2010 -



SOMMAIRE

- I/ Les suites données à la réunion du 19 février dernier
- II/ Point d'étape sur la construction des orientations
- III/ Echéances et calendrier



Première partie

**Suites données à la réunion
du 19 février dernier**



Première réunion de concertation régionale le 19 février dernier

- Ont été exposés :
 - Le cadre réglementaire du PRAHI, les aspects méthodologiques
 - Un premier bilan et diagnostic du dispositif AHI et du logement adapté en Ile de France
 - Les premières orientations regroupées en 3 axes
 - Axe 1: Organiser au mieux les modalités permettant de renforcer la fluidité du parcours hébergement/logement
 - Axe 2: Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies
 - Axe 3: Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

- Rappel des principales remarques en séance :
 - L'absence de définition, en particulier de l'urgence
 - La nécessité d'approfondir la connaissance des publics
 - L'apport de chiffres relatifs au logement adapté
 - L'importance d'éviter les ruptures de parcours, depuis la prévention des expulsions jusqu'à l'accompagnement vers et dans le logement
 - L'importance de l'observation sociale
 - La nécessaire articulation du sanitaire et du social



Dans le power point adressé à l'issue de cette réunion

- Un préambule a été ajouté quant aux définitions des dispositifs, en particulier pour l'urgence
- Les données relatives au logement adapté (résidences sociales et allocation de logement temporaire) ont été ajoutées
- Des précisions ont été données sur les publics et des thématiques particulières en prenant appui sur les diagnostics locaux menés par les DDASS fin 2008, les enquêtes disponibles (enquête Samenta du SamuSocial de Paris...)
- Les orientations ont été précisées sur les aspects accompagnement social et dispositifs de prévention
- Des conditions de réussite ont d'ores et déjà été identifiées :
 - Une meilleure gestion interdépartementale
 - L'amélioration de la connaissance des publics
 - Un processus collectif de concertation et d'évaluation



Les contributions des participants

□ 3 contributions reçues

- Adhésion à la démarche/aux axes retenus avec des précisions qui seront apportées dans la partie relative aux orientations
- Précision apportée sur la définition de l'urgence en particulier au regard de l'article 73 de la loi MOLLE : L'urgence ne doit pas se cantonner à la mise à l'abri mais doit aussi offrir une évaluation, un accompagnement social individualisé
- Demande de mieux définir les places de stabilisation dans le dispositif (cf. travaux nationaux)
- Approfondissement demandé s'agissant du public jeune/ public familles nombreuses...

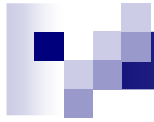


Une réunion interrégionale des services de l'Etat le 4 mars

- Placée sous l'égide du Chantier National Prioritaire pour les personnes sans-abri ou mal logées pour renforcer les synergies hébergement/logement

- Des points positifs
 - Une participation des différents services de l'Etat
 - Une adhésion au processus, malgré des difficultés contextuelles
 - Des approches transversales en développement

- Des points d'inquiétude relatifs
 - Aux délais
 - Aux moyens financiers
 - Aux besoins de méthode (notamment le calibrage des besoins)
 - À certains publics (déboutés du droit d'asile, sans papiers...)



Deuxième partie

Point d'étape relatif aux
orientations régionales



1- Organiser au mieux les modalités permettant de renforcer la fluidité du parcours hébergement/logement

1-1 Améliorer et poursuivre les objectifs de sorties vers le logement

■ Quelques constats

- Un nombre important de personnes, accueillies en stabilisation ou en insertion, susceptibles d'accéder au logement (plus de 3000 personnes au 31 décembre 2009 - source enquête Solen)
- Une amélioration du nombre de sorties entre 2008 et 2009 (3815 en 2009 contre 2736 en 2008)
- Une accélération des sorties lors du dernier trimestre 2009 (1197 personnes sorties contre 858 personnes au 1^{er} trimestre)

■ Objectifs poursuivis

- Poursuivre l'effort de 2009 en matière de sortie vers le logement, soit un objectif régional de 35% en 2010 et des objectifs départementaux au delà de 40% (sauf Paris)
- Accentuer la mobilisation à compter de 2011 (à raison de 3 points d'augmentation par an)

■ Modalités de mise en œuvre

- Mobiliser l'ensemble des dispositifs d'accès au logement de droit commun, les contingents préfectoraux et le dispositif d'intermédiation locative
- Renforcer l'articulation entre le secteur associatif, responsable de la gestion de l'hébergement, les différents acteurs de l'accès au logement et les bailleurs sociaux par le développement d'outils partagés
- Maintenir le suivi mensuel de l'indicateur sorties vers le logement
- Développer la connaissance des sorties des structures d'urgence



1- Organiser au mieux les modalités permettant de renforcer la fluidité du parcours hébergement/logement

1-2 Favoriser l'accès au logement des personnes reconnues prioritaires et urgentes au titre du DALO : objectif en lien avec les Etats généraux du logement

■ Quelques constats

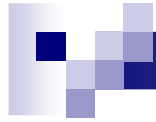
- Un nombre de relogements DALO qui a augmenté entre 2008 et 2009 (de 175 à 250 par mois)
- Mais des retards qui s'accumulent et des stocks de dossiers qui continuent d'augmenter
- 1 052 condamnations de l'Etat au 31/12/2009 pour absence de relogements de publics Prioritaires et Urgents (PU).

■ Objectifs poursuivis

- Augmenter la part de relogement des publics DALO PU
- Améliorer le fonctionnement des commissions de médiation

■ Modalités de mise en œuvre

- cf. les propositions des Etats généraux du logement
 - Redynamiser les accords collectifs
 - Contractualiser avec les communes et les EPCI sur un objectif annuel de logements mis à disposition du DALO
 - Mobiliser le contingent du préfet et le contingent du 1% (finaliser sa reconstitution grâce à la mise en œuvre des conventions d'utilité sociale qui implique un inventaire des droits de réservation compris du contingent préfectoral)
 - Harmoniser le traitement des situations analogues au sein des différentes commissions de médiation de la région Ile de France
 - Utiliser les moyens de contrainte dont dispose l'Etat (pouvoir d'attribution directe, audit sur les motifs de refus.)
 - Analyser les motifs de relogements ou d'absence de relogement afin de trouver des pistes d'amélioration



1- Organiser au mieux les modalités permettant de renforcer la fluidité du parcours hébergement/logement

■ 1-3: Développer l'accompagnement vers et dans le logement

■ Quelques constats

- Des pratiques variables selon les structures pour inciter les personnes sortant de structures à déposer un dossier de demande de logement
- Un accompagnement social perfectible à la sortie des structures d'hébergement : éviter les ruptures
- Une augmentation conséquente du nombre d'expulsions en Ile de France depuis 5 ans.

■ Objectifs poursuivis

- Renforcer l'accompagnement social en amont et en aval pour diminuer l'échec dans l'accès au logement
- Clarifier les responsabilités de chaque acteur et les modalités de chaque type d'accompagnement social lié au logement.
- Clarifier la place de l'accompagnement social lié au logement dans un accompagnement social global

■ Modalités de mise en œuvre

- Renforcer l'accompagnement social vers et dans le logement
- Travailler à l'émergence et au renforcement de collectifs de relogement
- En lien avec les travaux nationaux menés dans le cadre de la refondation, élaborer une charte régionale de l'accompagnement vers et dans le logement en s'appuyant sur l'expertise du GIP HIS et les travaux conduits par la FNARS Ile de France
- S'assurer de la mobilisation des FSL, dans le cadre des PDALPD
- Développer, dans chaque département, des dispositifs partenariaux Etat/Conseil Général pour accompagner vers et dans le logement les ménages prioritaires au titre du DALO
- Développer des logements passerelles d'insertion (du type RHVS) afin de préparer plus efficacement les personnes lors d'une phase de transition vers le logement.



1- Organiser au mieux les modalités permettant de renforcer la fluidité du parcours hébergement/logement

■ 1- 4 Développer les solutions de logement intermédiaire et limiter la création de places d'hébergement

□ 1.4.1 Atteindre les objectifs de création de maison relais/pensions de famille

■ Quelques constats

- Une orientation possible de 8% environ des personnes actuellement en structures d'hébergement vers des maisons relais (source enquête SOLEN- 2008), soit 2100 personnes environ
- Une catégorie de la population dont l'accès au logement ordinaire est rendu difficile par des difficultés sociales ou de santé particulières
- Un parc de résidences sociales en Ile de France dont les contours et les missions d'accueil restent peu lisibles

■ Objectifs poursuivis

- Proposer un logement d'abord
- Atteindre les objectifs de créations de maisons relais (circulaire du 27/08/2008 relative à la création de maisons relais / Plan relance), soit la création de 3 354 places en 2012
- Mieux évaluer les missions des résidences sociales et mieux connaître les publics qui les fréquentent

■ Modalités de mise en œuvre

- Proposer une aide aux montages des dossiers
- Dans le cadre de la réflexion sur les systèmes d'information, intégrer la question du logement adapté



1- Organiser au mieux les modalités permettant de renforcer la fluidité du parcours hébergement/logement

- **1-4 Développer les solutions de logement intermédiaire et limiter la création de places d'hébergement**
 - **1-4-2 : Consolider le dispositif Solibail et intensifier éventuellement son développement**
- **Quelques constats**
 - Lancement d'une expérimentation SOLIBAIL en novembre 2008 pour 200 logements/ Extension en 2009 à 1820 logements supplémentaires
 - Montée en charge régulière du dispositif : au 31 mars 2010, **914 logements SOLIBAIL captés, 582 familles acceptées soit 1665 personnes relogées dont 324 précédemment hébergées en hôtels (soit 56 % des familles relogées)**
 - Un logement Solibail à 81% effectué dans le département d'origine du demandeur
 - Des refus de la part de 167 familles/ 179 familles refusées par les opérateurs
- **Objectifs poursuivis**
 - Poursuivre la mobilisation du parc privé pour améliorer les sorties vers le logement intermédiaire ou le logement ordinaire des ménages accueillis en hébergement ou à l'hôtel
 - Atteindre les objectifs de captation de 1820 logements en 2010
- **Modalités de mise en œuvre**
 - Améliorer la mise en adéquation du demandeur et de l'offre de logement en analysant les motifs de refus des familles et des opérateurs en lien avec le GIP HIS
 - Favoriser les sorties vers le logement de ménages par une mobilisation particulière des bailleurs sociaux
 - Travailler à l'élaboration de grilles d'analyse des situations sociales partagées
 - Partager les expériences d'intermédiation locative mises en place en Ile de France comme le dispositif « louez solidaire » de la ville de PARIS



1- Organiser au mieux les modalités permettant de renforcer la fluidité du parcours hébergement/logement

- **1-4 Développer les solutions de logement intermédiaire et limiter la création de places d'hébergement**
 - **1-4-3: Promouvoir des solutions innovantes de logements adaptés**
- **Quelques constats**
 - Un accès difficile au logement social pour toute une catégorie de la population qui nécessite, après un accueil en hébergement, un accompagnement supplémentaire pour se maintenir dans un logement.
- **Objectifs poursuivis**
 - Limiter la création de places d'hébergement
 - Diversifier le parc de logements adaptés aux besoins des populations et améliorer leur accès au logement de droit commun
- **Modalités de mise en œuvre**
 - Poursuivre l'expérimentation des résidences hôtelières à vocation sociale pour améliorer la qualité de l'offre hôtelière – 102 places existantes et un besoin de 278 places supplémentaires
 - Capitaliser les solutions existantes et produire un guide méthodologique spécifique au contexte francilien et à visée directement opérationnel
 - Mobiliser les recherches de foncier et privilégier la transformation d'hôtels en RHVS



1- Organiser au mieux les modalités permettant de renforcer la fluidité du parcours hébergement/logement

■ 1- 5 Développer la prévention des situations d'urgence

■ Quelques constats

- Une augmentation des situations d'expulsion (3302 en 2004 contre 6 946 en 2007)
- Une tendance à la requalification des recours logement en recours hébergement, notamment pour les personnes expulsées pour impayés de loyer
- Un dispositif expérimental de prévention des expulsions

■ Objectifs poursuivis

- Diminuer le recours au dispositif d'hébergement pour les personnes en situation d'expulsion
- Organiser de nouvelles modalités de coopération propriétaire/locataire pour éviter les résiliations de bail
- Améliorer l'accompagnement social des personnes en situation d'expulsion

■ Modalités de mise en œuvre

- Mener l'expérimentation en Seine Saint Denis d'une mobilisation de Solibail dans la prévention des expulsions pour 70 ménages
- Mettre en place les commissions départementales de prévention des expulsions locatives



2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

■ 2.1 Proposer des créations de places d'hébergement en fonction d'indicateurs de besoins et en prenant en compte les résultats de la fluidité organisée vers le logement

□ Quelques constats

- Une augmentation non maîtrisée depuis 5 ans des places d'hébergement.
- Un recours trop important aux places d'hôtel qui demeurent une variable d'ajustement de la demande
- Des crédits qui pourraient être mieux utilisés pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement ou créer des structures d'hébergement adaptées à certains publics
- Une visibilité insuffisante des coûts par type de structures d'hébergement

□ Objectifs poursuivis

- Parvenir à maîtriser la demande d'hébergement en favorisant la création d'une offre de logements adaptés
- Mieux cibler les besoins de créations de certaines structures d'hébergement en fonction d'indicateurs communs de besoins
- Parvenir à un référentiel régional des coûts de structures d'hébergement sur la base du référentiel national en cours d'élaboration.



2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- **2.1 Proposer des créations de places d'hébergement en fonction d'indicateurs de besoins et en prenant en compte les résultats de la fluidité organisée vers le logement (suite)**
 - **Les modalités opérationnelles**
 - **La question du calibrage des besoins**
 - **Quelques repères régionaux : selon une enquête de l'IAU en date de janvier 2010 sur la domiciliation administrative des personnes sans domicile en Ile de France au 1^{er} juin 2009**
 - **77 900 personnes sans domicile fixe sont domiciliées en Ile de France (hors gens du voyage) dont 53% à Paris, 29% en PC et 18% en GC**
 - **Sur ces 77 900 personnes, 30% connaissent des conditions de vie très précaires, 42% sont logées chez un tiers, 28% sont à l'hôtel ou en HU (financement DDASS/CG)**
 - **La méthodologie employée par les départements: un calibrage des besoins difficile**
 - **Utilisation de plusieurs indicateurs : liste des demandes non satisfaites, pérennisation des places hivernales, recours à l'hôtel, liste des projets, enquêtes auprès des opérateurs**
 - **Moindre utilisation des durées moyennes de séjours et des taux d'équipement**
 - **Seuls deux départements ont intégré une amélioration de la fluidité dans le calibrage de leurs besoins**

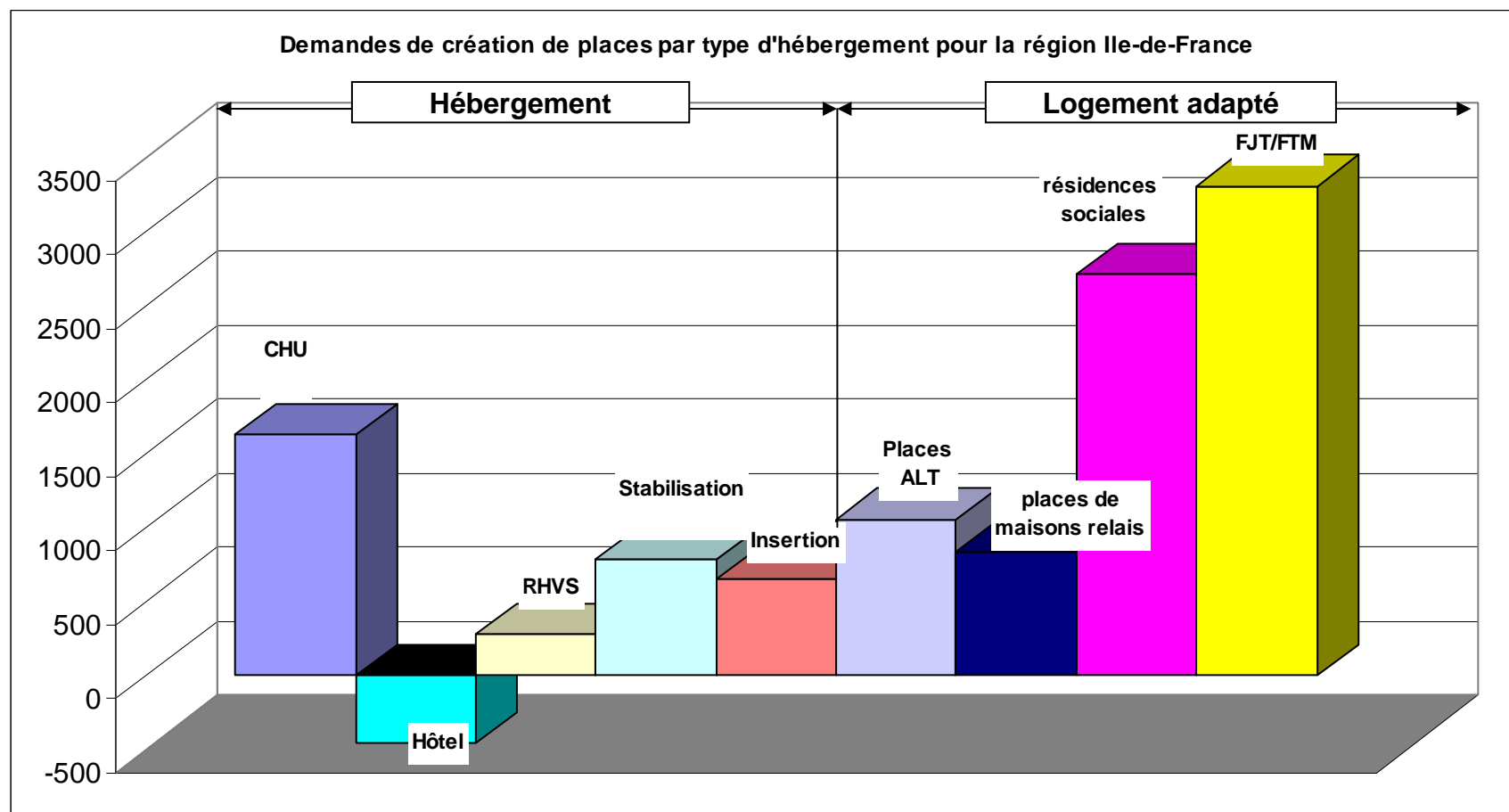


2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- **2.1 Proposer des créations de place d'hébergement en fonction d'indicateurs de besoins et en prenant en compte les résultats de la fluidité organisée vers le logement**
 - Le constat des premières remontées départementales en terme de création de places
 - Une demande globale de création de places de 15 328 places
 - Le choix de privilégier les demandes de création de places de logements adaptés pour 6 850 places soit 45% de la demande totale
 - Une demande persistante de places d'urgence pour 1628 places
 - Toutefois, un recours hôtelier qui se stabilise à l'échelle de la région (moins 400 places)
 - Des places de stabilisation et d'insertion pour des publics spécifiques
 - Une très forte demande en places CADA : 3 128 places

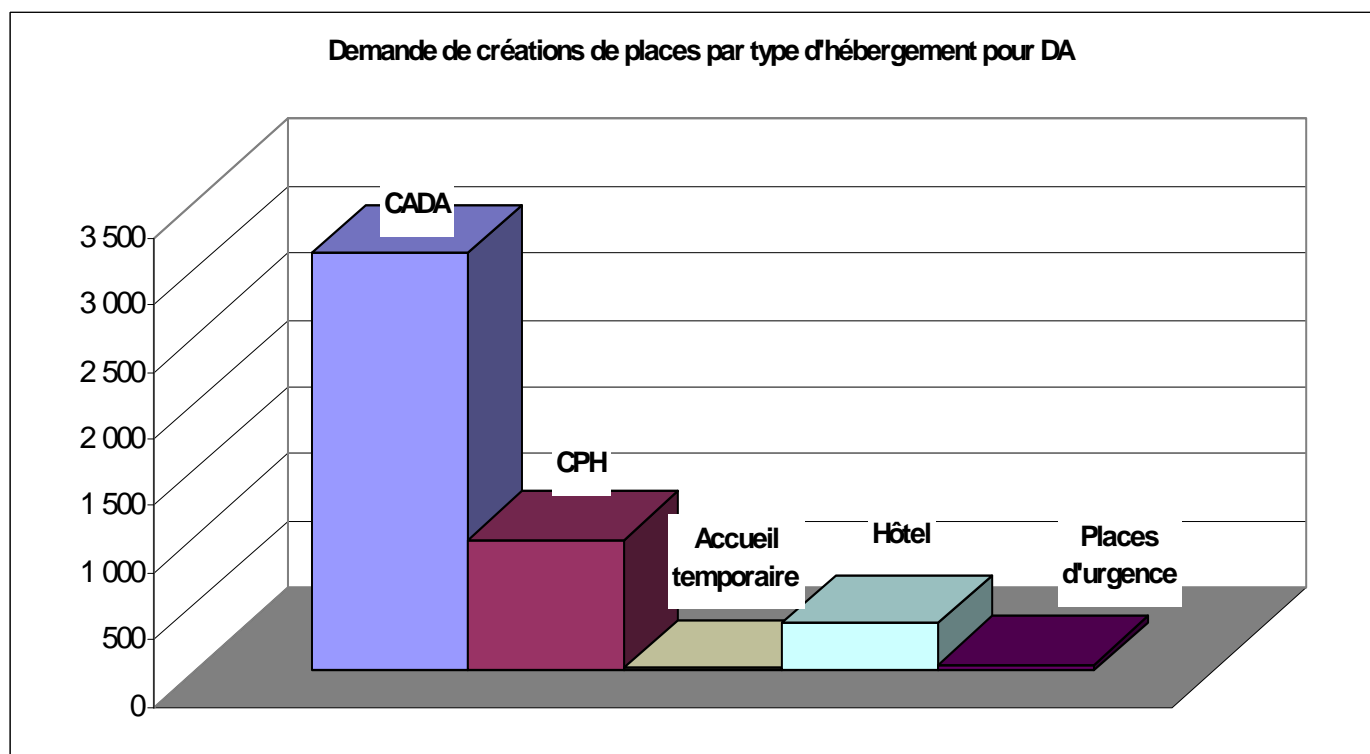
2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- Pour le dispositif généraliste



2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- Pour le dispositif demandeurs d'asile et réfugiés





2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- **2.2 Mieux répartir géographiquement l'offre d'hébergement**
 - **Quelques constats**
 - Une concentration historique des places d'hébergement et d'insertion sur Paris malgré une diminution de sa part relative depuis 2006 de 65,4% des places à 61,8% en 2009.
 - Des taux d'équipement qui varient de 1 à 12 selon les départements pour l'hébergement d'urgence
 - Des créations de places au coup par coup
 - **Objectifs poursuivis**
 - Rééquilibrer l'offre d'hébergement en fonction de la demande locale, mais aussi des capacités de relogement et d'insertion sociale et des équilibres territoriaux.

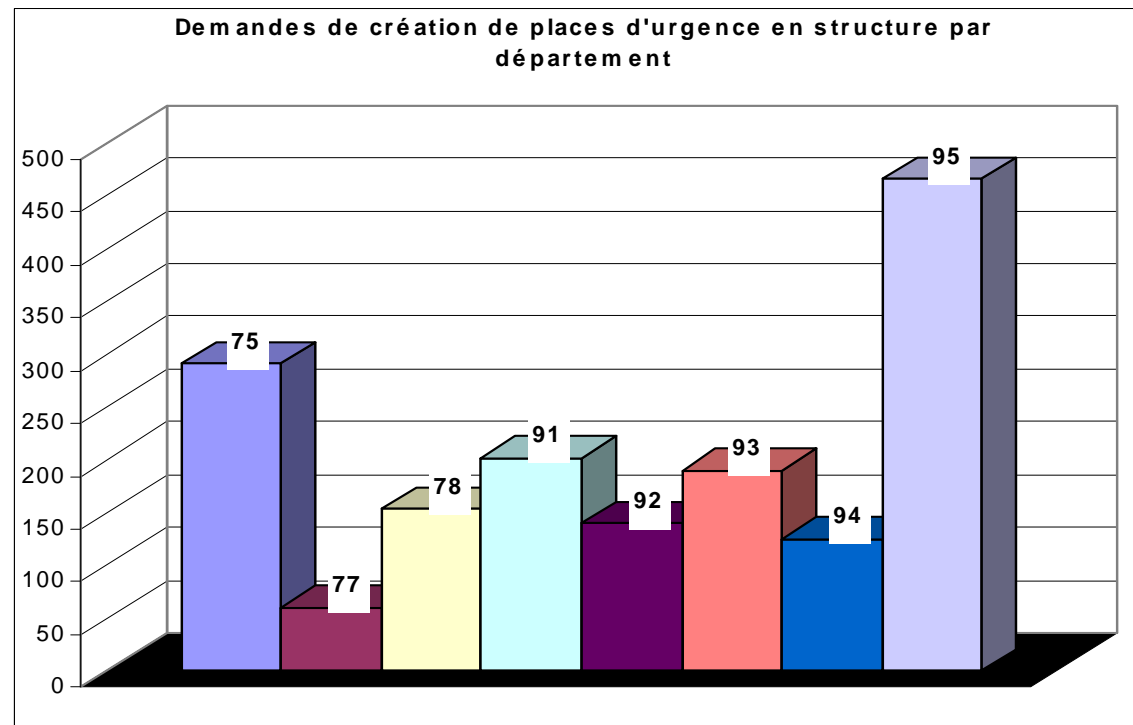
2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

■ 2.2 Mieux répartir géographiquement l'offre d'hébergement

□ Le constat des premières remontées départementales

■ Pour l'hébergement d'urgence

□ Une forte demande dans le 95 et le 75 en corrélation avec des tensions hivernales fortes et une mobilisation hôtelière qui augmente



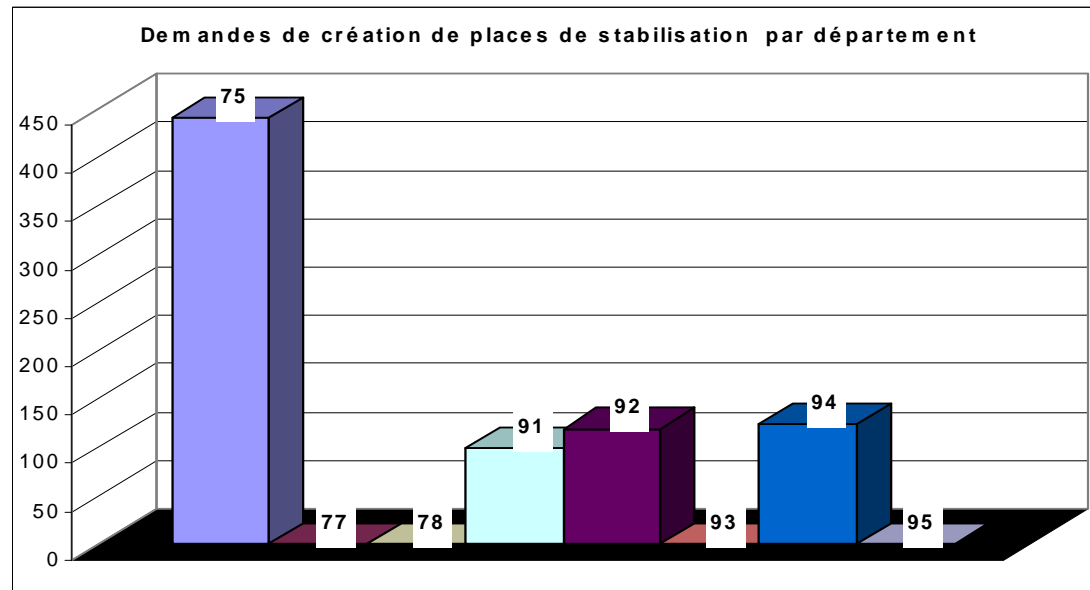
2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

■ 2.2 Mieux répartir géographiquement l'offre d'hébergement

□ Le constat des premières remontées départementales

■ Pour l'hébergement de stabilisation

- Une forte demande pour Paris (recensement des projets)
- Puis le 92 et le 94 (impact du DAHO relevé)
- Par rapport au taux d'équipement en place de stabilisation : ce sont le 78 et le 95 qui sont moins bien équipés alors qu'ils présentent peu de demandes de création de places



2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

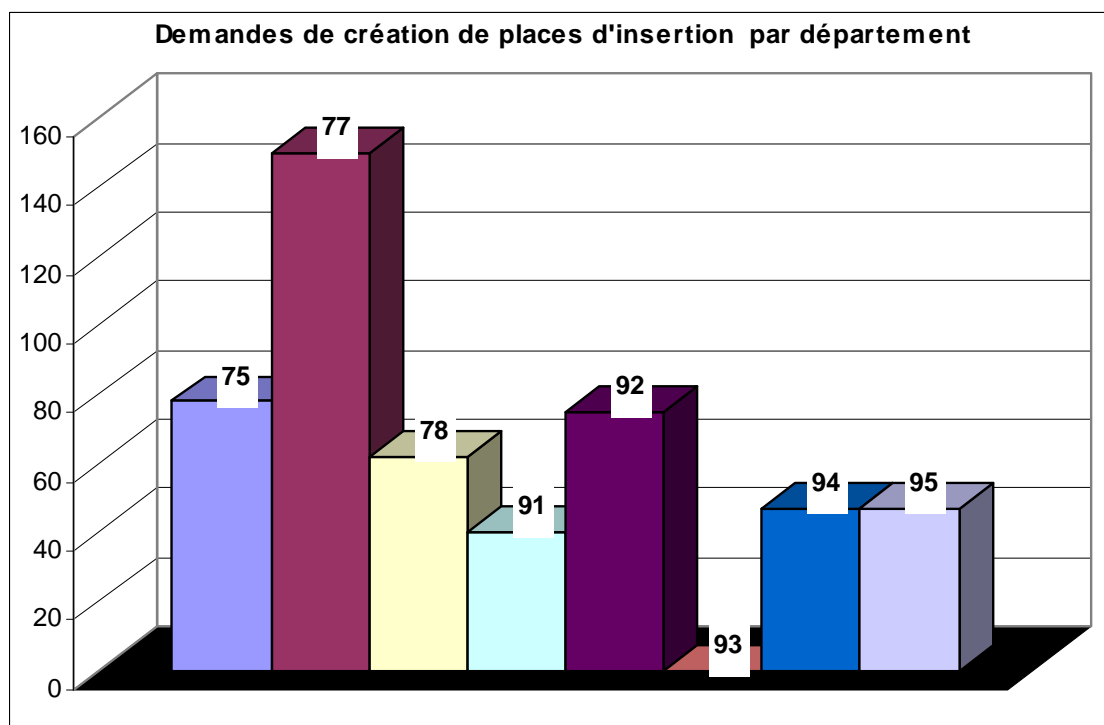
■ 2.2 Mieux répartir géographiquement l'offre d'hébergement

□ Le constat des premières remontées départementales

■ Pour l'hébergement d'insertion

□ Une forte demande sur le 77, puis le 75 et le 92

□ Pour le 78 : un taux d'équipement le plus faible de la région mais une demande de création de places modérée.



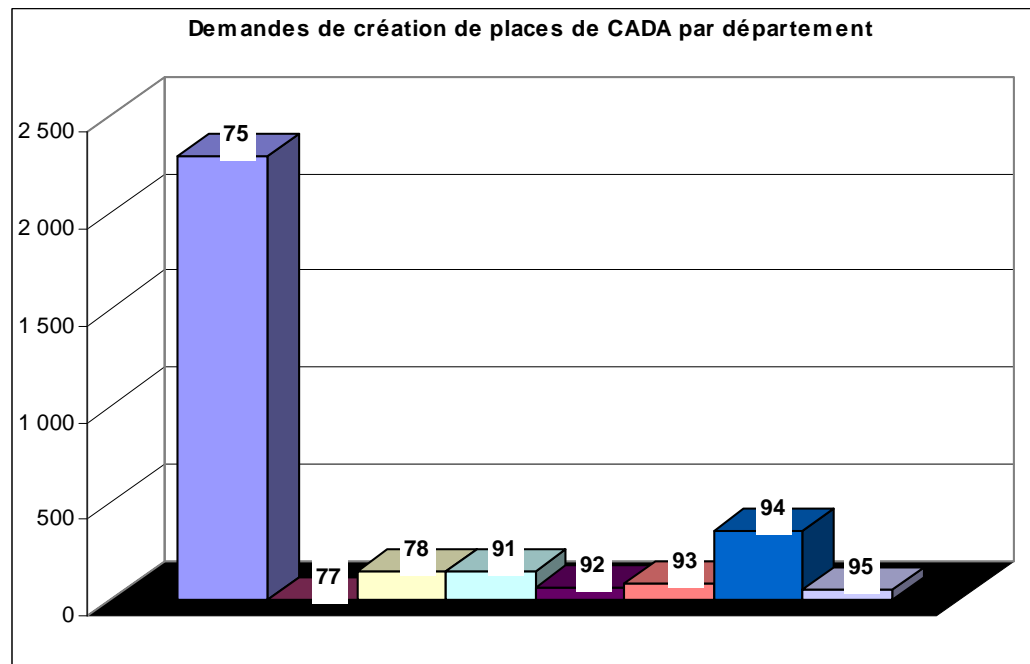
2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

■ 2.2 Mieux répartir géographiquement l'offre d'hébergement

□ Le constat des premières remontées départementales

■ Les places CADA

□ Une demande forte pour le 75 et le 94 (en corrélation avec la hausse de la demande d'asile recensée dans ces deux départements)





2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- **Au regard de ces premiers résultats : quelques réflexions**
 - **Pour le calibrage des besoins**
 - Un exercice particulièrement complexe – comment l'améliorer collectivement?
 - Comment anticiper l'impact de la fluidité vers le logement dans les demandes de création de places?
 - **Pour l'aspect territorial**
 - Doit- on créer à nouveau à Paris?
 - Une nécessité : combiner les indicateurs de tension et de taux d'équipement pour trouver la meilleure répartition territoriale possible?
 - Doit - on privilégier, pour les places de stabilisation et d'insertion, des départements où peuvent être envisager un meilleur accès au logement?
 - Pour les CADA : les réponses doivent elles être en région Ile de France ?
 - Pour l'application de l'article 69 : elle pourra donner des indications infra départementales



2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- **2.3 Mieux prendre en compte les besoins de populations spécifiques (ne sont présentés, pour l'instant, que les questions ROMS et MIE)**
 - **2.3.1 Les mineurs isolés étrangers**
 - Quelques constats
 - Un dispositif de repérage et de mise à l'abri des MIE financé par l'Etat essentiellement sur Paris mais aussi dans le 94 et le 95 et dont l'utilité a toujours été démontrée.
 - Des compétences partagées avec les services de l'aide sociale à l'enfance sur la prise en charge et l'hébergement d'urgence des MIE
 - Un problème complexe de preuve juridique et biologique relative à la minorité des MIE
 - Les objectifs poursuivis
 - Améliorer l'offre d'hébergement aux besoins spécifiques des MIE
 - Améliorer la coordination des services de l'Etat et ceux de l'ASE en amont de la procédure de signalement au procureur pour un accompagnement adapté de ces jeunes.
 - Modalités de mise en œuvre
 - Maintien du dispositif parisien de repérage et de mise à l'abri des MIE avec évaluation des besoins d'hébergement de cette catégorie de population sur les autres départements franciliens.
 - Poursuite d'un partenariat étroit entre les différents acteurs de ce dispositif (Associations, Parquet, services de cohésion sociale, services de l'ASE)



2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- **2.3 Mieux prendre en compte les besoins de populations spécifiques (ne sont présentés, pour l'instant, que les questions ROMS et MIE)**

- **2.3.2 La question ROMS**

- Quelques constats
 - Des difficultés récurrentes des départements de la petite couronne et, notamment de la Seine Saint Denis, pour traiter la question des campements Roms en aval des mesures d'expulsions prononcées sur des motifs d'ordre public
 - Etude IAU en date de janvier 2010 sur la domiciliation administrative en Ile de France : 7800 gens du voyage domiciliés
 - Près de 75% sont domiciliés dans 4 départements (91, 92, 93, 95)
- Objectifs poursuivis
 - Accompagner au mieux la résorption des lieux de campements squattés ou habitat indigne
 - Favoriser l'accès des personnes concernées vers des solutions de logement ou d'hébergement adaptées
- Modalités de mise en œuvre
 - Evaluer les dispositifs existants pour construire une méthodologie partagée de traitement de situations similaires
 - Mettre en place des résidences de logements d'urgence, de villages temporaires ou villages d'insertion, en étroite concertation avec les collectivités locales concernées dans les départements les plus concernés
 - Mobiliser les collectivités dans la recherche du foncier pour permettre la réalisation d'opérations de logements adaptés



2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

■ 2.4: Assurer une meilleure articulation sociale / médico-sociale et sanitaire

□ Quelques constats

- Des cloisonnements institutionnels et les limites de compétences propres à chaque structure sociale, médico-sociale et sanitaire qui sont facteurs d'exclusion de publics fragiles en grande précarité.
- Des équipes mobiles de psychiatrie-précarité mise en place depuis des années dont l'action nécessiterait d'être évaluée et étendue géographiquement.
- Une réponse partielle avec la mise en place des Lits Halte soins santé et des lits d'accueil médicalisés
- Une absence de prise en charge des personnes en situation de lourd handicap et qui vivent à la rue
- La nécessité d'améliorer la prise en charge des personnes SDF porteuses de maladies chroniques ou de pathologies infectieuses

□ Les objectifs poursuivis

- Favoriser une démarche de contractualisation entre les établissements sanitaires et les associations en charge de l'hébergement pour favoriser l'accès aux soins
- Mieux évaluer quantitativement les besoins en hébergement ou en logements adaptés des populations spécifiques en situation de précarité avec des pathologies associées ou en situation de handicap (cf. ; étude SAMENTA Samu Social de Paris)

□ Modalités de mise en œuvre

- Mise en place de démarches partenariales à l'échelle locale entre des établissements de santé et des associations pour des sorties d'hébergement ou de logement adaptées
- Recherche de dispositifs expérimentaux sur le suivi de personnes handicapées en situation de précarité
- Création de petites structures médico-sociales en direction de ces publics
- Etudier la possibilité d'expérimenter le « housing first » en Ile de France (cf. le rapport Vincent Girard)



2- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

■ 2.5 Poursuivre l'humanisation des structures d'hébergement

□ Quelques constats

- Un parc d'hébergement dont la qualité architecturale doit être améliorée
- Une mobilisation importante des services et des opérateurs franciliens depuis 2009
- 33 opérations recensées en 2009 dans le cadre du Plan d'Humanisation pour 70,7M€

□ Objectifs poursuivis

- Accroître significativement le niveau de qualité des centres d'hébergement en se rapprochant des normes logements
- S'appuyer sur ce programme de rénovation pour mettre en adéquation le projet social des structures et le bâti

□ Modalités de mise en œuvre

- Mettre en place une aide aux porteurs de projet (mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2010)
- Organiser des rencontres et de séminaires services de l'Etat / opérateurs
- Travailler aux modalités de financements les plus favorables pour limiter les surcoûts en fonctionnement (poursuivre l'instruction des dossiers par le comité de dérogation régionale)
- Regarder les modalités opérationnelles de financement des accueils de jour



3- Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

■ 3.1 Améliorer le maillage et la coordination des équipes mobiles

□ Quelques constats

- Des territoires infra départementales non couverts par les équipes de maraudes
- Un manque de lisibilité sur la nature hétérogène des missions assurées par les maraudes (humanitaires, sanitaires, interventions sociales)
- Un manque de coordination interdépartementale
- Une articulation avec les 115 qui reste à parfaire

□ Objectifs poursuivis

- Améliorer la prise en charge des personnes qui ne font plus la démarche d'aller vers les services sociaux
- Améliorer la couverture spatiale et temporelle des équipes mobiles à l'échelle de la région
- Eviter les discontinuités entre territoires
- Clarifier les missions de chaque acteur sur un territoire

□ Mise en œuvre opérationnelles

- Poursuivre et évaluer l'expérimentation de Paris quant à la désignation de référent de secteur
- Elaborer des conventions de partenariat avec les accueils de jour et les 115 pour articuler l'action des maraudes sur un territoire
- Assurer les liens avec les équipes mobiles psychiatrie – précarité existantes ou en création



3- Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

■ 3.2 Renforcer la formation des équipes mobiles

□ Quelques constats

- Une réflexion déjà engagée par diverses associations sur les dimensions éthiques du travail de maraudes et sur leur nécessaire professionnalisation (charte éthique)
- Une hétérogénéité des pratiques (de la démarche humanitaire occasionnelle à l'éducation spécialisée en passant par la prise en charge sanitaire)
- Des finalités d'action différentes

□ Objectifs poursuivis

- Professionnaliser les actions des maraudes pour améliorer la coordination des acteurs de veille sociale sur un territoire
- Clarifier les missions de chaque acteur sur un territoire

□ Modalités de mise en œuvre

- Travailler à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur la base de la charte éthique déjà existante
- Poursuivre les formations de premier niveau sous l'égide du SAMU SOCIAL de Paris et de la Croix Rouge
- Identifier des besoins de formations spécifiques (niveau 2) en direction des équipes mobiles et élaborer des formations ad hoc en collaboration avec les opérateurs
- Conditionner le versement des subventions d'Etat aux équipes mobiles à la formation des salariés et bénévoles



3- Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

■ **3.3 Poser les conditions préalables à un fonctionnement intégré des 115 et travailler à la mise en place d'une veille sociale unique en Ile de France**

□ **Quelques constats**

- Des missions diverses selon les 115
- Des modes et des outils de recensement des appels et d'évaluation des profils des personnes différentes selon les 115 franciliens.
- Des critères d'entrée dans l'urgence et de fin de prise qui restent hétérogènes
- Des durées de prises en charge en hébergement hôtelier différentes
- Des axes d'harmonisation en cours de réalisation (items hivernaux, mutualisation hôtelière entre le PHRH et le 115 93)

□ **Objectifs poursuivis**

- Appliquer l'obligation de mettre en œuvre une veille sociale unique en Ile de France selon les termes de la loi MOLLE
- Veiller à l'intégration des 115 dans les futures organisations des SIAO
- Renforcer l'inter départementalisation de l'action des 115 franciliens
- Permettre aux différents acteurs de la veille sociale en Ile de France de partager des informations sur les publics

□ **Modalités de mise en œuvre**

- Mise en œuvre des propositions du Rapport IGAS sur la veille sociale en Ile de France en petite couronne puis grande couronne
- Poursuivre l'harmonisation des items utilisés dans les recueils statistiques
- Travailler à l'élaboration de protocoles Etat/départements sur une prise en charge partenariale des publics en situation de précarité et sur le relais des services sociaux de droit commun du département
- Veiller à une harmonisation des durées d'hébergement des 115
- Elaborer des conventions entre acteurs de la veille sociale pour formaliser les partenariats



3- Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

■ **3.4 Mettre en place les préconisations retenues dans le cadre de la refondation du dispositif AHI : le SIAO**

□ **Constats**

- l'ensemble des départements s'est engagé dans une réflexion sur la mise en place du SIAO sur son territoire, 5 ayant déjà mis en place une organisation en mode SIAO sur le volet Urgence
- l'harmonisation de la veille sociale en Ile de France, notamment le fonctionnement des 115 : une des conditions préalables à la réalisation des objectifs rattachés à la mise en place des SIAO

□ **Objectifs poursuivis**

- Optimiser le recensement de toutes les demandes et de toutes les offres
- Harmoniser les outils/grilles d'évaluation sociale préalables à l'admission
- Améliorer la gestion et l'attribution des places de stabilisation et d'insertion
- Veiller aux suites apportées aux demandes et accompagner le demandeur : mise en place d'un référent personnel
- Contribuer à l'observation locale de l'hébergement d'urgence

□ **Modalités de mise en œuvre**

- Mise en place des préconisations issues de la mission IGAS relative à la mise en œuvre d'une veille sociale régionalisée en IDF en petite couronne puis grande couronne
- Développer une expertise régionale en lien avec la DGCS sur le pilotage à privilégier : opérateurs/groupement de coopération/GIP/mise en place d'un partenariat formalisé par une convention
- Privilégier le choix d'un pilotage différencié pour les volets urgence et insertion en garantissant une coordination entre les deux opérateurs
- Prévoir un accompagnement financier par les crédits en ingénierie de la DGCS tant au niveau local que régional
- Elaborer des outils partagés et harmonisés en particulier sur la question de l'évaluation sociale des personnes



3- Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

■ 3.5 Optimiser la gestion des nuitées hôtelières

□ **Quelques constats**

- Un recours de plus en plus important (10 025 places en 2009 contre 7 191 places en 2007)
- Une part de l'hôtel qui s'accroît dans le dispositif d'urgence (38,2% en 2009 contre 33% en 2007)
- Une inter départementalisation de la problématique (8 726 places d'hôtel de Paris sont situés hors paris dont 82,6% en petite couronne)

□ **Objectifs poursuivis**

- Rationnaliser le recours à l'hôtellerie dans le dispositif d'urgence francilien
- Augmenter de façon sensible les prestations hôtelières en qualité et sécurité
- Améliorer la réactivité des 115 en cas de situation de crise
- Améliorer le suivi social des personnes à l'hôtel et permettre un meilleur accès au dispositif d'intermédiation locative

□ **Modalités de mise en œuvre**

- Poursuivre et évaluer l'expérimentation PHRH/ 115 93
- Travailler aux conditions de réussite d'une extension de l'expérimentation avec le PHRH , les 115 92 et 94
- Mettre en place, dans chaque département, des modalités d'évaluation des personnes accueillies à l'hôtel en lien avec l'organisation des SIAO



Les conditions de réussite

- 3 conditions d'ores et déjà identifiées mais dont les modalités opérationnelles sont en cours de définition
 - Une meilleure gestion interdépartementale sur certains sujets
 - L'amélioration de la connaissance des publics et de l'identification de leurs besoins
 - Un processus collectif de concertation et d'évaluation

- Au niveau des décideurs
 - Un comité de concertation et de suivi qui rassemble les acteurs concernés (Etat, associations, collectivités) qui se réunit deux fois par an – pilotage Préfecture-
 - Un comité de pilotage restreint tous les trimestres
 - Des réunions de coordination départementales – pilotage DRIHL avec les UT DRIHL et les DDCCS
 - Des groupes thématiques pour approfondir les réponses à apporter à des publics particuliers

- Au niveau des opérateurs
 - Concertation et coordination des opérateurs intervenant sur un territoire donné (par exemple mise en place des SIAO)

- Au niveau des professionnels intervenant auprès d'une personne ou d'un ménage (réfèrent personnel)



Calendrier et rappel des échéances

- Délais reporté au 1^{er} juin pour le PRAHI francilien
- Prochaine réunion de concertation mi mai